

## Le candidat traitera l'étude critique de document suivante.

### Étude critique d'un document – Le tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, un changement dans la manière de faire la guerre et de faire la paix

Consigne – En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez que la manière de faire la guerre et faire la paix change à la fin du XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

#### Document

« Avec la fin de l'affrontement entre les deux blocs, nous avons changé de monde. Si le droit a été placé au cœur des préoccupations internationales, sa relation avec la force a été profondément modifiée.

5 Pendant près de cinquante ans, l'ordre avait été assuré par la dissuasion nucléaire. L'Occident, comme le monde communiste, savait que le recours à la force entraînerait des deux côtés des dommages incalculables. Dès lors, la guerre aurait signifié l'échec de la dissuasion, et l'impossible apocalypse.

10 Mais, avec la fin de la guerre froide, la force est redevenue une option. Elle a pu à nouveau être envisagée, parce qu'elle n'entraînait plus de dommages supérieurs aux gains qu'une puissance pouvait escompter.

15 Si pourtant elle a été peu employée, c'est pour deux raisons : l'affirmation des valeurs occidentales a rencontré peu d'opposition ; et les États-Unis ont su faire un usage modéré de leur force. Or, depuis toujours, seule la modération rend acceptable la puissance, comme l'affirmait déjà Thucydide<sup>1</sup> : « Nous méritons des éloges, pour nous être montrés plus justes que ne l'impliquait notre puissance. »

Aucun ordre international cependant ne peut reposer sur le seul bon vouloir des puissances. Des normes collectives ont donc été définies, visant à contenir l'emploi de la force dans les limites de la responsabilité collective.

20 Ce nouvel ordre a enregistré des succès importants. Il a mis un terme aux agressions territoriales : en 1991, le respect du droit et l'emploi de la force ont permis de chasser Saddam Hussein du Koweït. Aujourd'hui, une invasion similaire ne manquerait pas de conduire à une réaction immédiate et déterminée de la communauté internationale.

Cet ordre a également permis de porter secours aux populations victimes de la guerre civile, de régimes autoritaires ou de catastrophes naturelles. [...]

25 Enfin, le nouvel ordre a contribué à la définition d'un ensemble de normes mettant la force à la disposition d'un droit fondé sur l'humanisme. Le respect de l'individu, la défense des libertés, la lutte contre la pauvreté ou les épidémies ont eu force de loi.

30 Mais cet équilibre entre le droit et la force n'a pas apporté de solution à tous les problèmes de sécurité. D'abord, il n'a pas répondu à la question du désarmement de l'Irak, sinon par une politique de sanctions qui a affecté en premier lieu la population irakienne. Ensuite, il n'a pas ouvert de perspectives de règlement des crises régionales qui menacent la stabilité de la planète : le Proche-Orient en premier lieu, qui reste prisonnier d'une logique de violence et de représailles ; mais aussi les différends de

---

<sup>1</sup> Thucydide : historien grec du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

35 Chypre et du Sahara occidental, ou la crise du Cachemire. Dans ces régions, les promesses du nouvel ordre mondial ont buté sur la complexité des rapports religieux et ethniques, le poids de l'histoire, les données de la géographie. [...]

Le 11 septembre 2001 a mis fin à la période de construction d'un nouvel ordre mondial.

40 D'abord, le monde est entré dans l'ère du terrorisme de masse. Désormais, nous savons que les organisations terroristes ne reculeront devant aucun moyen pour propager leur message de haine. »

Source : discours prononcé par Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, le 27 mars 2003 à l'invitation de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) à Londres, sur le thème « Le droit, la force et la justice ».